

La Problematique De La Corruption Dans Le Secteur Minier De La Rdc Analyse Et Diagnostic Dans La Filiere Cuivre Et Cobalt

Dorothee Masele Mwewa

*Doctorante Et Chargée Des Cours A L'université De Lubumbashi
Ecole De Criminologie*

Date of Submission: 01-08-2026

Date of Acceptance: 11-08-2026

I. Introduction

Ce rapport représente les résultats d'une recherche menée dans la filière du cuivre et du cobalt du secteur minier de la République Démocratique du Congo.

Cette étude sur l'élaboration du diagnostic de corruption dans le secteur minier de la RDC, a eu pour mission de faire l'analyse approfondie des formes de corruption identifiées et hiérarchisées dans la filière du cuivre et cobalt. Après avoir identifié les formes de corruption couvrant 8 domaines d'intervention, trois domaines ont été retenus pour une analyse approfondie. Le secteur minier de la RDC dans la filière particulière de la production du cuivre et du cobalt, métaux critiques entrant dans la transition énergétique. Cette étude a couvert les données de deux provinces : le Lualaba et le Haut Katanga.

Une étude antérieure a analysé les formes de corruption de huit domaines d'intervention de l'exploitation minière de la RDC comprenant 4 sujets qui constituent les étapes de la chaîne de prise de décision et 4 qui sont des sujets transversaux.

Les sujets de la chaîne des décisions sont les suivantes : les décisions d'extraction, d'octroi de licences et de contrats, les opérations minières (traitement des minerais), la collecte des revenus issus du secteur minier et enfin la gestion de ces revenus.

Par ailleurs, les sujets transversaux sont composés de quatre domaines à savoir les entreprises publiques du secteur minier de la filière cuivre et cobalt (Gécamines, SODIMICO, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, les impacts sociaux et environnementaux et enfin la transition énergétique.

De ces 8 domaines d'intervention, trois domaines ont été sélectionnés à savoir : le domaine des décisions d'extraction, d'octroi des licences et contrat, les impacts sociaux et Environnementaux et les entreprises publiques.

Les domaines d'intervention décrits ci-dessous ont été retenus et seront analysés pour identifier les formes de corruption :

Domaine D'intervention: Octroi De Licences Et Contrats

Les précédents booms des matières premières ont déclenché de larges vagues de corruption. L'anticipation d'un boom suffit même à stimuler un comportement problématique. La promesse de profits vertigineux et la possibilité de conclure des accords rapides en court-circuitant les procédures établies augmente la propension au risque des acteurs du secteur privé et public, en particulier lorsque des entités à risque plus élevé telles que les entreprises d'État sont impliquées.¹

Les procédures et les étapes d'octroi des licences ou contrats miniers ne sont pas respectées, bien qu'étant bien ficelées, détaillées et postées sur le site du Cadastre Minier (CAMI)² pour permettre à tous les investisseurs et opérateurs économiques de les mettre en œuvre. Voici quelques formes de corruption fréquemment observées dans ce domaine : le paiement de pots-de-vin pour l'obtention de contrats ou de licences, la fraude fiscale et évasion fiscale, la manipulation ou falsification des rapports environnementaux et sociaux, corruption dans les processus de certification et les conflits d'intérêts et favoritisme.

¹ NRGI, Prévenir la corruption dans les chaînes d'approvisionnement en minerais essentiels à la transition énergétique Un appel à prendre des mesures urgentes

² [Http://cami.cd](http://cami.cd)

Domaine D'intervention : Entreprises Publiques

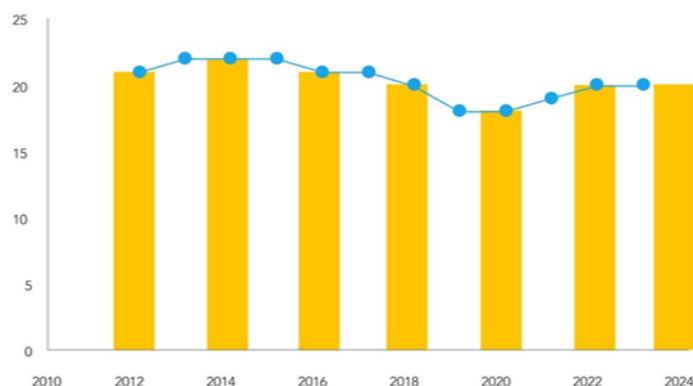
La corruption dans les entreprises minières publiques en République Démocratique du Congo (RDC) est un phénomène bien documenté et a des conséquences profondes pour l'économie, la gouvernance et le développement du pays. Elle est amplifiée par la nomination des mandataires de l'Etat et à la tête des entreprises minières des politiciens au lieu des technocrates, ce qui favorise la politisation de la gestion des entreprises publiques et la militarisation du secteur minier. En voici quelques formes : le détournement de fonds publics dans les entreprises minières de l'Etat, les pots-de-vin pour la signature des contrats des JV, Amodiation ou Cession, la manipulation des déclarations fiscales et la fraude et évasion fiscales, la falsification des certificats d'exportation, le favoritisme et conflits d'intérêts dans l'attribution de concessions et l'exploitation des travailleurs et violation des droits des employés

Domaine d'intervention : Impacts Sociaux et Environnementaux (élaboration, instruction et approbation des EIES)

Retenu comme domaine d'intervention, quelques formes de corruption ont été identifiées notamment la manipulation et falsification des résultats des études, la corruption dans le processus d'approbation, les conflits d'intérêts, le non-respect des obligations légales et réglementaires, l'absence de suivi et d'évaluation, la corruption et conflit d'intérêt dans la mise en œuvre des PGES et la manipulation des permis d'exploitation dans des zones protégées.

Pour chaque domaine d'intervention choisi, nous avons répondu à une question fondamentale, à savoir « quelles sont les formes de corruption les plus préoccupantes ? » et nous avons présenté quelques impacts et recommandations.

Contexte Général



La recherche vise à identifier les formes de corruption qui minent le secteur minier de la RDC et qui entraînent un ralentissement des élans de développement dans le pays et pour certains domaines, identifier leurs impacts sur les communautés. La corruption « ... a un effet dévastateur et corrosif sur le progrès, la stabilité et le développement du continent. Elle constitue une entrave à la croissance économique... »³ et place le pays toujours à la mauvaise position par rapport à l'indice de perception de corruption de Transparency International. En effet, d'après les données illustrées dans la figure présentée par « Cobalt Institute » sur le site de Congo Challenge, l'indice de perception de corruption en RDC s'est fortement détérioré entre 2014 et 2023, soit une perte de deux points⁴.

Et la Très Honorable Helen Klark, Présidente du Conseil d'Administration de l'ITIE de déclarer à la journée internationale de lutte contre la corruption que « Les efforts doivent poursuivre l'éradication de la corruption dans le secteur pour faire en sorte qu'il bénéficie à tous les citoyens plutôt qu'à une minorité de privilégiés seulement. ». Elle renchérit, « La corruption compromet les moyens de subsistance et empêche une répartition équitable des bénéfices...la corruption dans le secteur extractif a affaibli les moyens de subsistance et menace les promesses d'un avenir durable. »⁵ Le groupe d'experts qui a travaillé sur la prévention de la corruption

³Programme régional pour l'Afrique en matière de lutte contre la corruption (2011-2016) , p.3

⁴ <https://congochallenge.cd> : L'indice de perception de la corruption en RDC s'est encore détérioré en 2023

⁵ Secrétariat International de l'ITIE, eiti.org La très Honorable Helen Klark, Transparence et bonne gouvernance : deux piliers indispensables au financement du développement, 29 janvier 2025

dans la production des minerais de la transition énergétique⁶, avec la facilitation le Natural Resource Governance Institute (NRGI), avec les conseils du Centre de l'OCDE pour la conduite responsable des entreprises et de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), a formulé quelques recommandations au vu des risques que court la chaîne d'approvisionnement des minerais de la transition énergétique qui concerne également la filière du cuivre et cobalt de la RDC.

« La corruption du secteur minier engendre la destruction de l'environnement, des violations des droits humains, l'exploitation de la main-d'œuvre, des pertes d'investissements étrangers, la fragilisation des démocraties, le renforcement des dictatures et des conflits. Elle a un impact particulièrement flagrant sur les femmes, les minorités de genres, les droits humains et les défenseurs des droits fonciers. Toutes ces conséquences menacent la durabilité et la fiabilité des chaînes d'approvisionnement ». Des risques à l'échelle mondiale sont identifiés qui pourraient compromettre, retarder et perturber la transition énergétique en vue de l'abandon des technologies à fortes émissions de carbone.

II. Profil General De La Corruption En Rdc

La corruption en RDC est devenue un phénomène systémique qui gangrène tous les secteurs de la vie économique du pays. Les pratiques de corruption sont observées à tous les niveaux allant du système d'éducation, à la passation des marchés publics, la réalisation des ouvrages d'intérêt

public et dans les transactions commerciales... La rétrocommission est devenue ordinaire et habituelle. Nous assistons à la construction des réseaux de corruption dans lesquels sont impliqués les autorités (Officiels), les opérateurs économiques, les gestionnaires des projets communautaires...comme le démontrent les publications des organisations de la société civile.⁷

Déjà en 2010, Marie Chêne⁸ de Transparency International écrivait que la République démocratique du Congo (RDC) qui se relevait d'une longue période de violence et d'instabilité, était confrontée à l'héritage d'une corruption endémique à tous les échelons de la société, qui compromet la viabilité des institutions sociales et politiques. Les crises politiques à répétition, l'insuffisance des infrastructures, un environnement réglementaire sous-développé, le manque de capacités institutionnelles et la faiblesse de l'État de droit sont autant de facteurs qui alimentent la crise persistante de gouvernance du pays. La petite et la grande corruption, ainsi qu'un réseau complexe de clientélisme politique, s'insinuent dans tous les secteurs de l'économie, sapant les perspectives de développement et mettant en péril l'équilibre fragile de l'après-conflit. En dépit de ses richesses minérales considérables, l'extraction des ressources naturelles est toujours associée à une corruption généralisée, y compris au sein des forces armées, entraînant la violence, l'insécurité et le mécontentement de la population. La corruption au sein de l'administration douanière et fiscale, ainsi que dans la gestion des entreprises publiques, mine la capacité de l'État à percevoir des recettes et à sortir de l'ornière de la mauvaise gestion, du conflit et de la pauvreté ».

Les populations vivant dans les zones minières subissent au quotidien les effets de la corruption du secteur. La précarité des salaires payés au personnel de institutions de contrôle, de sécurité et autre, rend ce personnel vulnérable, étant obligé de se livrer à la débrouille pour nouer les deux bouts du mois. La communauté trouve actuellement normal, de glisser quelques billets de francs dans la main des agents de police routière, sans penser, un seul moment que ce geste peut être défini comme corruption...morale.

Les élections de 2019, qualifiées de démocratiques, ont laissé un espoir d'amélioration de la gouvernance, qui a été déçu malgré la volonté de la plus haute autorité du pays le Président Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO qui s'est engagé à lutter farouchement contre la corruption. En effet, il déclarait le 11 juillet 2019, à l'occasion de la célébration de la journée Africaine de lutte contre la corruption : « C'est pour moi, un insigne honneur de prendre la parole devant votre auguste assemblée pour, une fois de plus, rappeler mon indéfectible engagement à lutter, avec hargne et sans relâche, contre la corruption et les actes infractionnels qui lui sont voisins ; en l'occurrence : la concussion, le détournement des deniers publics, le favoritisme, le clientélisme, etc.⁹

Le contexte présenté dans la dite-stratégie démontre que la corruption est un fléau qui gangrène l'humanité entière. La République Démocratique du Congo n'en est pas épargnée. L'impact néfaste de la

⁶ NRGI, Prévenir la corruption dans les chaînes d'approvisionnement en minerais essentiels à la transition énergétique Un appel à prendre des mesures urgentes,

⁷ DESC, 2025, DETOURNEMENTS, RETRO-COMMISSIONS ET IMPUNITÉ, LEISA MPUNDA, MPUNDA ALEISA YO, Kinshasa, RDC

⁸ Marie Chêne, 2010, Panorama de la corruption et de la lutte anti-corruption en République démocratique du Congo (RDC), Transparency International,

⁹ www.strategienationale-aplc.org, 2022., Stratégie Nationale de lutte contre la corruption, Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption • APL, consulté le 14 décembre 2024

corruption et ses effets dévastateurs sur le développement durable, la stabilité politique, la sécurité nationale et internationale ainsi que sur la qualité de vie de nos populations sont de plus en plus évidents. L'abondance d'initiatives anti-corruption explique, en grande partie, la prise de conscience de la RDC face à ce phénomène. Le cadre de la stratégie, en dépit de toutes les avancées significatives de lutte contre la corruption dans le Monde, la RDC connaît une corruption endémique, devenue un fait banal faisant partie du quotidien du citoyen congolais. En effet, les dernières enquêtes (2019) menées par l'OSCEP renseignent qu'en RDC, sept transactions sur dix sont entachées des pratiques de corruption.¹⁰ Malgré tous efforts de création des institutions qui devraient se coordonner pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et les flux financiers illicites notamment l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC), un service spécialisé au sein du Cabinet du Président de la République, le Comité consultatif de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et Financement du Terrorisme (COLUB), une entité dédiée à la préservation et l'intégrité du système financier national, le Fonds de Lutte Contre le Crime Organisé (FOLUCO), qui se sont alignés aux cotés de la Cellule Nationale de Renseignement Financier (CENAREF), créée depuis 2004 mais non opérationnelle et l'ITIE qui s'est imposée d'une certaine manière à l'industrie extractive, la corruption n'a pas réculé ne fut-ce que d'un trait. Au contraire, elle s'est érigée en mode de gestion ruinant ainsi tout espoir de développement du pays. Tout contrat signé est assorti d'une rétro-commission. Dans un entretien avec un homme d'affaire chinois opérant en RDC, au mois de juin en 2026, il déclarait : « presque toutes les transactions et accords à signer avec les institutions de l'Etat, sont assorties, d'une exigence, non apparente, d'une rétrocommission de 20 à 25 % ». Il se serait retrouvé devant un agent de l'Etat qui aurait exigé 50% du montant de la transaction, avant de signer les autorisations de fonctionnement ou permis d'exploitation dans le domaine d'import-export des produits alimentaires.

Au niveau international, La RDC et d'autres pays africains ont été mis sur la liste grise du GAFI depuis le mois d'octobre 2022, ils sont actuellement dans la liste des pays sous surveillance renforcée du Groupe d'Action Financière (GAFI), organisme international créé en 1989 par le G7 pour examiner et élaborer des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent¹¹.

Le GAFI comprenait, à l'origine les pays du G7, la Commission européenne et huit autres pays. Le GAFI a été chargé d'examiner les techniques et les tendances du blanchiment de capitaux, de passer en revue les mesures déjà prises au niveau national ou international et de définir les mesures nécessaires pour lutter contre le blanchiment de capitaux. Le GAFI formule des recommandations qui garantissent une réponse mondiale coordonnée pour prévenir la criminalité organisée, la corruption et le terrorisme.

Le Groupe d'Action Financière (GAFI)¹² est un acteur central de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Ses 40 Recommandations établissent des normes universelles pour protéger l'intégrité des systèmes financiers mondiaux. Au niveau régional, la RDC a, depuis le 5 septembre 2017, adhéré au GABAC qui est un Organisme Régional de Type GAFI¹³ qui est un membre associé ou membre observateur du GAFI. Le GABAC est le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'argent en Afrique centrale. C'est une institution spécialisée de la CEMAC en charge de la promotion des normes, instruments et standards de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et Financement du Terrorisme et de la Prolifération des armes de destruction massive (LBC/FTP). Il est en charge de conduire les évaluations mutuelles du système financier des états membres. C'est à l'issue de cette évaluation du dispositif de la LBCFT, que la RDC a été placée sous le régime de suivi renforcé à cause des défaillances significatives ou manque de progrès dans le dispositif de la LBCFT. La RDC est donc sur la liste grise du GABAC par rapport à la conformité technique et l'efficacité qui implique la mise en œuvre des recommandations du GAFI. La République Démocratique du Congo (RDC) est particulièrement vulnérable au blanchiment de capitaux (BC) et au financement du terrorisme (FT) en raison de sa situation économique et politique complexe. La dépendance du pays aux secteurs minier et commercial, associés à des défis internes tels que la corruption et l'instabilité, crée un environnement propice aux activités financières illicites. L'inscription de la RDC sur la liste grise du Groupe d'Action Financière (GAFI) en 2022 a mis en évidence des lacunes dans le dispositif de lutte contre le BC/FT. Pour sortir de cette liste et améliorer sa réputation internationale, la RDC doit renforcer ses mécanismes de contrôle et coopérer efficacement au niveau régional et international.¹⁴

Justification du diagnostic dans le secteur minier de la RDC

Dans le secteur minier de la RDC, notamment dans la filière cupro-cobaltifère, la corruption se lit dans chaque transaction.

¹⁰ Idem, p.12

¹¹ Actualité.CD du mardi 1 juillet 2025

¹² www.fatf-gafi.org

¹³ GABAC, avril 2021, Rapport d'évaluation mutuelle, Mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux

¹⁴ www.CENAREF.ORG, Rapport d'analyse stratégique. Tendances de blanchiment de capitaux et de financement d'activités terroriste (2021-2023), p.2

La Guinée¹⁵ qui a élaboré avant la RDC le diagnostic de corruption dans l'exploitation de la bauxite a fait le même constat et a touché les réalités qui sont presque les mêmes en Afrique en citant l'ITIE : « La corruption touche tous les secteurs d'activités économiques dans le monde entier. Elle peut entraver le développement économique et contribuer à la prolifération de flux financiers illicites de manière significative. Les pays en développement sont les plus touchés : l'Afrique perd l'équivalent d'environ 88,6 milliards de GBP en fuites de capitaux illicites chaque année, selon les Nations Unies ».

En RDC, le pays tout entier est couvert des carrés miniers que les investisseurs étrangers sont en train de se partager comme de petits pains, sans respecter les réglementations et le processus d'octroi des permis de recherche, ou permis d'exploitation. C'est là que la corruption s'est érigée en mode de gestion et où le politique s'est engagé à « formaliser » la corruption comme un mode d'acquisition des licences pour accéder à l'exploitation minière.

La ruée que nous notons vers la RDC dans le cadre de la transition énergétique fait que de jour en jour, la demande des minerais que la RDC possède lui confère une position stratégique, il est appelé « pays solution ». En effet en janvier 2023, lors de l'atelier du projet Africa MaVal, le Professeur Donat Kampata, alors Directeur Général du Service Géologique National du Congo déclarait dans l'introduction de son intervention que les propriétés de certains métaux stratégiques, dits métaux d'avenir, qui participent à la transition énergétique et offrent ainsi une alternative crédible au réchauffement climatique qui menace l'avenir de l'humanité font que nous ne pouvons pas parler des minéraux et métaux sans citer la RDC, Pays solution à l'adaptation du changement climatique. Le pays en possède pour :

- L'énergie solaire : Cu, Al, Sn, Ge, Cd, Zn, Ag, Ga, etc.
- L'énergie éolienne : Cu, Al, Fe, Cr, Pb, REE, etc.
- Le stockage d'énergie : Co, Li, C, Ni, REE, Pb, Ta, etc.

La RDC, détient, pas moins de 60% des ressources mondiales et est consciente du rôle déterminant qu'elle peut jouer notamment dans la course vers la recherche de ces métaux pour la protection de l'environnement. Cette affirmation est corroborée par le Guide de l'investisseur minier, édité par la CTCPM, institution du Ministère des Mines en juin 2025¹⁶ qui affirme que la RDC est le premier producteur de cobalt, 70% du cobalt mondial, 4^{ème} producteur africain de cuivre avec des réserves estimées à plus de 75 millions de tonnes et des réserves importants de cobalt, d'or, de coltan, de lithium, de zinc, de manganèse, d'étain, de diamants, de terres rares et beaucoup d'autres substances minérales...

Le Professeur Jean-Marie Kanda, Professeur d'Universités et ancien Coordonnateur du Centre Africain d'Excellence de la Batterie en RDC, quant à lui préconise le développement d'une chaîne de valeur régionale autour de l'industrie des batteries électriques, et un marché des véhicules électriques et des énergies propres en instaurant un dialogue qui rassemblerait des parties prenantes de haut niveau en vue de dialoguer, d'identifier les opportunités et de faciliter les investissements pour augmenter la part de l'Afrique dans la chaîne de valeur des batteries, des véhicules électriques et des énergies renouvelables. Grâce à sa dotation en ressources naturelles, et notamment en minerais stratégiques qui entrent dans la composition des batteries lithium-ion, la République démocratique du Congo peut jouer un rôle clé dans la transition énergétique mondiale en matière de stockage de l'énergie et de mobilité électrique.

Tout cela devrait se faire dans le cadre d'une transition juste. Tant que la corruption est présente, elle va contester cette vision à cause des mauvaises pratiques qui ont déjà pris une peau dure en RDC à cause des blanchiments des capitaux, des flux financiers illicites, le trafic illicite des ressources naturelles (même dans des zones dangereuses), le pillage des minerais, la corruption, les pots-de-vin qui favorisent l'enrichissement de la classe dirigeante au détriment des populations de la RDC qui subissent les externalités négatives de l'exploitation minière. Il n'y a pas de justice distributive. Tous les revenus sont confisqués par une classe politique très gourmande.

Les personnalités proches du pouvoir ont été positionnées d'une manière stratégique dans les entreprises et les services de l'Etat, afin de favoriser l'octroi des permis d'exploitations ou des carrés miniers aux Personnes Politiquement Exposées. Le récent rapport de DESC (2025, p. 28), affirme : « L'intérêt de ces nominations est beaucoup guidé par la capitalisation de l'argent ou de la relation pour les jours à venir... Aussi la personne nommée répond au « leisa mpuda, punda aleisa yo », ce qui veut dire « nourrit le cheval pour que celui-ci te nourrisse ». Ainsi les nominations ne tiennent pas compte des éventuelles compétences mais de l'intérêt de la personne qui nomme. Toutes les personnes nommées ont donc l'obligation d'exécuter à la lettre les ordres de l'autorité qui les a nommés. Ainsi les grandes entreprises publiques sont toutes gérées par des personnes qui mettent en œuvre les instructions reçues lors de leur nomination, celles de retro commission et détournement des recettes au profit des individus et de leur famille politique. De même que les mandataires, les administrateurs et tous les postes

¹⁵ Publiez ce que vous payez Guinée, 2023, Diagnostic de la corruption dans le secteur minier (bauxite) en Guinée. P. 6

¹⁶ CTCPM, 2025, Guide l'Investisseur Minier, p.28

stratégiques particulièrement ceux des provinces de la filière cuivre et cobalt, sont attribués ou occupés par des personnes répondant à cette vision »¹⁷.

Cela expliquerait le nombre important de nouveaux Permis d'Exploitation octroyés dans les deux provinces cuprifères du Haut-Katanga et Lualaba repris dans le rapport annuel du CAMI de 2023¹⁸. En principe ce nombre de PE depuis 2023 suppose qu'il y a eu des consultations, des EIES ont été élaborés et que des cahiers des charges ont été signés avec les communautés locales et en cours d'exécution et que ces entreprises ont payé 0,3% du chiffre d'affaires de dotation aux communautés locales depuis fin 2024...sans cela, la déchéance est la sanction légale. La vitesse avec laquelle les permis de recherches ou les permis d'exploitation déchu ont été réattribués aux PPE vient corroborer les affirmations ci-dessus.

L'objectif de cette intervention consiste à réaliser des analyses approfondies sur les domaines d'intervention choisis afin de déterminer les formes communes de corruption, les raisons pour lesquelles elles se produisent et les contributions potentielles des différents acteurs pour y remédier.

Justification du choix de la filière du cuivre et cobalt

L'importance et l'apport du secteur extractif dans l'économie de la RDC¹⁹, n'est plus à discuter comme démontré dans le tableau ci-dessous. En effet le secteur minier de la RDC qui produit une diversité des métaux comme le montre le deuxième tableau ci-dessous : le cuivre, le cobalt, l'étain, le diamant, l'or, le zinc, la cassitérite et bien d'autres. Le tableau montre la hauteur de production et même les exportations de tous ces minerais.

Tableau 4 : Contribution du secteur dans l'économie 2021 -2023

Indicateurs	2021	2022	2023
PIB	19,70%	23,10%	55,10%
Exportations	99,07%	99,27%	99,57%
Recettes publiques	27,97%	40,04%	51,06%
Revenus budgétaires	44,60%	63,87%	83,11%
Emploi	24,73%	19,38%	N. d

N.d : Information non encore disponible.

Il sied donc d'analyser les facteurs qui freinent le développement du pays malgré les avancées significatives qui sont évident surtout dans la filière cuivre et cobalt comme indiqué dans les tableaux suivants²⁰ où nous voyons l'apport de chaque filière : Cuivre, cobalt, étain, or, diamant. Dans ses écrits de 2021, D. Tshimpidimbua at al de l'ONG SARW se demandait « A qui profite le diamant du Kasai Oriental ? »²¹, pour dire que cette filière, manque également de transparence. L'augmentation de la production est énorme surtout celle du cuivre et du cobalt.

Tableau 5 : Production du secteur extractif (en volume), par minéral 2018-2022

Produits	Unité	2018	2019	2020	2021	2022
Cuivre	Tonnes	1 221 648	1 420 386	1 601 208	1 802 898	2 359 825
Dont : GECAMINES	Tonnes	18 037	2 974	3 515	3 996	4 562
Autres	Tonnes	1 203 611	1 417 412	1 597 693	1 798 902	2 355 263
Zinc	Tonnes	1 046	6 134	15 306	16 079	12 309
Dont : GECAMINES	Tonnes	777	3 669	4 868	4 820	3 538
Autres	Tonnes	269	2 465	10 438	11 259	8 771
Cobalt	Tonnes	111 358	77 964	86 591	93 145	111 309
Dont : GECAMINES	Tonnes	241	1 509	14 339	15 419	19 907
Autres	Tonnes	111 117	76 455	72 252	77 726	91 402
Diamant	Milliers de carats	15 131	18 892	16 560	12 179	14 087
Dont : MIBA et autres	Milliers de carats	3 202	3 488	6 484	4 525	5 576
Artisanal	Milliers de carats	11 929	15 404	10 076	7 654	8 511
Or	kilos	36 777	31 586	31 501	31 903	32 337
Cassitérite	Tonnes	16 273	19 984	26 678	29 023	29 239
Wolframite	Tonnes	380	406	226	209	205
Colombo-tantalite	Tonnes	2 267	1 256	1 712	2 422	2 500
Pétrole brut	Milliers de barils	8 393	8 162	8 737	8 499	8 499

¹⁷ DESC, 2025, DETOURNEMENT, RETRO-COMMISSION ET IMPUNITÉ ; « LEISA MPUNDA, MPUNDA ALEISA YO » en ligne sur Google

¹⁸ [https:// : www.cami.cd](https://www.cami.cd), Rapport annuel 2023, p.

¹⁹ Rapport ITIE 2022

²⁰ ITIE, Rapport ITIE-RDC, 2022, p. 16-17

²¹ D. Tshimpidimbua at al, 2021, « A qui profite le diamant du Kasai Oriental ? » SARW,

Le même rapport a établi en 2022, que les revenus globaux du secteur extractif collectés par l'État auprès des entreprises extractives ont atteint 7 366 536 511 USD, contre 3 699 619 044 USD en 2021, soit une hausse de 99,12% sur la période 2021-2022.

Tableau 7 : Exportations du secteur extractif (en volume et valeur), par minéral 2018-2022

Produits	Unité	2018		2019		2020	
		Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Cuivre	Tonnes	1 225 227	7 436	1 420 386	8 227	1 601 208	9 412
Zinc	Tonnes	1 129	2	1 607	3	15 305	27
Cobalt	Tonnes	109 402	6 351	77 964	2 562	86 591	2 245
Diamant	Milliers de carats	15 635	189	14 021	146	12 214	113
Or	kilos	36 190	1 101	33 643	1 387	30 554	1 202
Pétrole brut	Milliers de barils	6 797	597	6 414	509	8 737	387

Produits	Unité	2021		2022	
		Volume	Valeur	Volume	Valeur
Cuivre	Tonnes	1 797 836	16 024	2 394 630	19 977
Zinc	Tonnes	16 079	34	13 578	33
Cobalt	Tonnes	93 011	3 501	115 371	5 977
Diamant	Milliers de carats	12 406	138	11 683	139
Or	Kilos	31 839	1 268	28 306	1 124
Pétrole brut	Milliers de barils	8 003	595	7 527	784

En considérant l'apport de la filière cuivre et cobalt, le choix de cette filière est suffisamment justifié et il était important qu'un diagnostic soit posé sur cette chaîne de valeur vu les apports générés surtout dans sa contribution au budget de l'état par le paiement des taxes, des redevances minières à tous les niveaux (local, provincial et national), la contribution au développement communautaire avec les cahiers des charges et la dotation de 0,3% sur les chiffres d'affaires des entreprises en faveur des populations impactées par les activités minières.

Les entreprises minières ainsi que les exploitants miniers artisanaux ont vu la production de ces deux commodités monter de manière à atteindre des volumes jamais atteints au paravent. Les données de 2023 de production de cuivre de 2842021 et les exportations d'environ 2 950 000 (Makanisi, consulté le 06 mai 2025) tandis que les exportations du cuivre en 2024 sont de 3 100 000t.

Sélection des domaines analysés

De façon spécifique, nous avons mené des analyses sur les trois domaines qui avaient été sélectionnés par les parties prenantes du secteur à savoir : Le domaine des décisions d'extraction, d'octroi des licences et contrat, deuxièmement les entreprises publiques et enfin les impacts sociaux et Environnementaux

Pour chaque domaine d'intervention choisi, nous avons répondu à trois questions fondamentales ci-après : quelles sont les formes de corruption les plus préoccupantes ? Quelles causes sont à l'origine de ces différentes formes de corruption et quelles sont les mesures qui peuvent contribuer à la prévention de ces formes de corruption. Nous allons ici nous limiter aux formes de corruption.

Il sied également de présenter à ce niveau le cadre légal sur lequel s'est appuyé cette analyse des domaines d'intervention afin de relever les défis et contraintes qu'il faudrait considérer dans l'élaboration du plan d'intervention et la recommandation des mesures de prévention dans la lutte contre la corruption.

Cadre légal dans l'analyse des formes de corruption pour chaque domaine d'intervention.

Cadre légal et institutions dans le domaine de l'octroi des licence et exportation des minerais

Cadre légal : Voici la réglementation et les lois qui encadrent la décision d'octroi de licences et des contrats, des droits miniers en RDC.

Loi n°18/001 du 09 mars 2018 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier publiée dans le numéro spécial du journal officiel par la Présidence de la République Démocratique du Congo. Elle dispose²² dans les articles Article 33 al. 1er, 2, 3, 4 et 7 Article 34 al. 1^{er}, Article 35 al. 1er

²²Loi n°18/001 du 09 mars 2018 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier, 28 mars 2018 Journal Officiel de la République Démocratique du Congo Première partie – n° spécial

Ces dispositions du code minier de 2018 sont corroborées par le rapport de l'ITIE²³ qui présente également La procédure d'octroi des droits miniers et/ou de carrière qui est régie par les Articles 33 à 49 du Code Minier tel que modifié et complété par la Loi n° 18/001 du 09 mars 2018.

Le Rapport ITIE présente avec forces les détails les dispositions relatives à ce domaine d'intervention :

Les procédures d'octroi, de l'amodiation et des mutations des droits miniers sont régies par les Articles 32 à 49 et 177 à 195 du Code Minier.

Le rapport reprend même une synthèse des critères techniques et financiers prévus l'Article 71 du code minier pour montrer que la loi mini-re ainsi que son règlement minier donnent toutes les procédures pour que l'octroi des droits miniers puisse se faire selon les règles de l'art.

Décret N° 038/2003 Du 26 Mars 2003 portant Règlement Minier tel que modifié et complété par le Décret N° 18/024 Du 08 Juin 2018

Le Cadastre minier également donne, sur son site internet, des détails sur les procédures d'obtention des droits miniers avec tous les détails y relatifs y compris les délais dans les étapes et même les dispositions sur la fiscalité.²⁴.

Cadre Légal pour les entreprises publiques

Loi sur les établissements publics : loi n° 08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux établissements publics ;

Loi n° 08/010 du 07 juillet 2008 fixant les règles relatives à l'organisation et à la gestion du portefeuille de l'Etat qui définit en son article 2 ce qu'est une entreprise publique.

Est : « Toute entreprise du portefeuille de l'Etat dans laquelle l'Etat ou toute autre personne morale de droit public détient la totalité ou la majorité absolue du capital social ». Le même article définit une entreprise du portefeuille de l'Etat comme « Toute société dans laquelle l'Etat ou toute autre personne morale de droit public détient la totalité du capital social ou une participation ». Enfin, ce même article en son alinéa c.1 définit l'Etat comme « Etat-agent économique, dans sa forme globale comprenant le pouvoir central, la province et l'entité territoriale décentralisée, détenteur des titres, actions ou parts sociales. ».

Ces dispositions sont en phase avec la Norme ITIE 2019 en son exigence 2.6 (a) qui définit l'entreprise d'Etat comme étant « une entreprise qui est détenue exclusivement ou majoritairement par le Gouvernement, et qui est engagée dans des activités extractives pour le compte du gouvernement ».

Le Comité Exécutif a convenu de définir l'entreprise extractive de l'Etat comme « Toute Entreprise publique (EP) du portefeuille de l'Etat dans laquelle l'Etat ou toute autre personne morale de droit public détient la totalité ou la majorité absolue du capital social et est engagée dans les activités extractives pour le compte de l'Etat »

Loi n° 08/007 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales relatives à la transformation des entreprises publiques. La présente loi prévoit que la réforme des entreprises publiques (organisées par la Loi-cadre n° 78-002 du 06 janvier 1978) est devenue imposée, puisque ces entreprises n'ont pas atteint les objectifs économiques et sociaux leur assignés.

Loi n° 08/008 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales relatives au désengagement de l'Etat des entreprises du portefeuille selon l'article n°2.

Loi 18/001 du 09/03/2018 modifiant et complétant la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier (cf. articles 32, 33, 35, 38, 40, 41, 42, 43, 47 du Code minier) :

Cette loi prévoit que lors de l'obtention d'une entreprise privée d'un permis d'exploitation, une participation de l'Etat de 10 % est exigée. Ce pourcentage de participation a été modifiée par la présente loi (complétant la loi N° 007/2002 du 11 Juillet 2002 portant code minier). Le pourcentage de participation de l'Etat était fixé à 5 % dans l'ancienne loi. Il est à noter que d'après l'article 80 de la présente loi, le titulaire doit céder à l'Etat une participation de 5% de plus, en cas de renouvellement du permis d'exploitation.

La Loi des Finances n°15/021 du 31 décembre 2015 pour l'exercice 2016. En vertu des contrats miniers des entreprises du portefeuille de L'Etat, 50% des pas de porte, royalties et même dans certains conventions les primes de cession et les redevances supplémentaires, sont portés sur les recettes non fiscales et perçus conformément à la procédure prévue en la matière

Le Président de la République : Le Président de la République exerce des prérogatives constitutionnelles prépondérantes dans la nomination et la révocation de mandataires publics. Il nomme, relève de leurs fonctions et, le cas échéant, révoque, sur proposition du Gouvernement délibérée en Conseil des ministres, les mandataires de l'Etat dans les entreprises et organismes publics

L'Inspection Générale des Finances L'Inspection Générale des Finances est une institution de contrôle placée sous l'autorité du Président de la République. À ce titre, elle vérifie et contrôle toutes les opérations

²³ Rapport ITIE RDC 2022 - Final - 31122024 (2), p.48

²⁴ <https://cami.cd>

financières de l'État, des entités administratives décentralisées, des établissements publics et organismes paraétatiques ainsi que des organismes ou entreprises de toute nature bénéficiant du concours financier de l'État, des entités administratives décentralisées et des établissements publics ou organismes paraétatiques sous une forme de participation en capital, de subvention, de prêt, d'avance ou de garantie

En ce qui concerne les gisements étudiés et documentés, les EP doivent recourir à l'appel d'offres (Article 33 bis du Code minier). Les contrats de partenariats sont également disponibles et consultables sur le site web de l'ITIE-RDC et sur le site web [resourcecontracts](#).

Les amodiations, cessions, options intervenues jusqu'en mai 2022 sont également disponibles sur le site web de l'ITIE-RDC.

Le Plan de Travail et Budget Annuel 2023 de l'ITIE-RDC du Comité Exécutif intègre l'activité numéro 27 relative à la sensibilisation des parties impliquées dans l'octroi des licences et dans la gestion des registres, afin de les amener à mieux appliquer les dispositions légales et de la Norme ITIE. L'analyse du registre des droits miniers au 30 décembre 2022 fourni par le CAMI montre que les entreprises publiques ont réalisé des opérations sur leurs droits miniers ainsi que l'obtention de nouveaux droits miniers.

Cadre Légal pour les impacts environnementaux et sociaux

Loi sur la protection de l'environnement : loi n° 11/009 du 9 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement ;

Loi n°18/001 du 09 mars 2018 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier publiée dans le numéro spécial du journal officiel par la Présidence de la République Démocratique du Congo (**Article 42 : De l'instruction environnementale et sociale, article 204**)

Décret N° 038/2003 Du 26 Mars 2003 Portant Règlement Minier tel que modifié et complété par le Décret N° 18/024 Du 08 Juin 2018

Les instruments juridiques dont la RDC dispose sont très complets et contiennent tous les détails de la manière dont les opérateurs économiques doivent s'approprier pour obtenir les droits miniers et les mettre en œuvre sans nuire à l'environnement physique, social, et à la biodiversité... Les Annexes II (Sureté financière), VI (Les plans d'Atténuation et de Réhabilitation), VII (Elaboration du PAR), VIII (Directive sur l'Etude d'Impact Environnemental et Social et le Plan de Gestion Environnementale et Sociale, la consultation des communautés et le Plan du Développement Durable), IX (Mesure de fermeture du site des opérations), XVI (Etude de faisabilité et son approbation), XVII (Directive relative à l'élaboration des cahiers des charges) ; XVIII (Directive relative à la délocalisation, indemnisation, compensation, déplacement et à la réinstallation des communautés affectées par les projets miniers).

Le constat est que la loi est ignorée et bafouée par les opérateurs miniers. Et cette situation est un nid de corruption...

« Conformément aux dispositions de l'article 25 bis du Règlement minier, le gouvernement a pris l'engagement formel à mettre en œuvre la norme de l'ITIE ou toute norme nationale, régionale et internationale poursuivant des objectifs similaires, à laquelle il aura librement souscrit. C'est à ce titre que la RDC, a adhéré notamment à l'OCDE, à la CIRGL, au processus de Kimberley... »²⁵

III. Methodologie

La recherche qualitative s'est appuyée sur une recherche documentaire très fournie et très riche et a été enrichie par l'expérience de la chercheuse qui a une expérience de plus de trente ans dans de grandes entreprises minières,

Méthode et sources documentaires mobilisées

Nous avons débuté par l'analyse documentaire en épluchant des écrits disponibles rédigés sur les questions de la corruption dans le secteur minier. Durant deux semaines, nous nous sommes concentrées sur les ressources documentaires variées. Nous avons consulté les rapports sur la corruption et la gouvernance spécifiques à chaque pays. Il s'agit de rapports anciens et récents élaborés par les gouvernements, l'industrie, les ONG, les institutions internationales, les universitaires et d'autres acteurs en matière de corruption et de gouvernance du secteur extractif. Les sources incluaient les rapports variés de l'ITIE²⁶, les recommandations du

²⁵ CTCPM, 2025, Guide l'Investisseur Minier, p. 59

²⁶ <https://www.itierdc.net>

GAFI²⁷, les évaluations nationales MACRA Tool²⁸, du programme « Accountable Mining Programme » de Transparency International, l'outil « Mining Sector Diagnostics » de la Banque mondiale²⁹, « En terrain minier, Mesures de diligence raisonnables pour garantir l'intégrité des attributions de licences dans les industries extractives »³⁰ par Cari L. Votava, Jeanne M. Hauch et Francesco Clementucci du Groupe de la Banque Mondiale, document publié en 2019 ou les rapports élaborés par les institutions et commissions de lutte contre la corruption et les institutions de lutte contre la corruption en RDC en l'occurrence la CENAREF³¹, l'APLC³²...

Entretiens réalisés et discussions de groupes

Des entretiens à bâton rompu et d'autres semis directifs ont permis d'enrichir de nouveau les recherches.

La liste des personnes à interviewer comprenait les hauts responsables des entreprises minières étatiques et autres, les animateurs des services et administration de l'Etat, les agents des Partenaires Techniques et financier du Gouvernement de la RDC dans le secteur minier, les agents des ETD et les membres des Organisations de la Société Civile (OSC)... Nous avons également recueilli des données auprès des banquiers afin de nous donner des informations sur les fonds gérés dans leurs institutions. Un ancien agent de Bolloré et de KPMG nous a également fournis d'importantes informations qui nous ont permises de recueillir de comprendre d'où peuvent provenir l'enrichissement de certains agents travaillant dans la logistique du secteur minier. Nous avons échangé avec les personnalités judiciaires qui ont fustigé la corruption au niveau des juridictions de la justice surtout dans la gestion des conflits de travail et la signature des contrats de travail avec des entreprises fictives au détriment des travailleurs congolais.

Les interviewés étaient soumis aux trois questions essentielles à savoir quelles sont les principales formes de corruption, les raisons pour lesquelles elles se produisent et les contributions potentielles des différents acteurs pour y remédier.

Nous avons également eu quelques discussions de groupe avec une ONG Internationale œuvrant dans la gouvernance du secteur minier (EIES et gestion de la redevance minière), un service étatique qui intervient dans la gestion des réserves minières et nous avons apporté la discussion dans les groupes de travail avec les femmes des mines. Celles-ci ont beaucoup plus parlé des violations des droits humains dans les sites miniers, les conditions de travail des exploitants miniers artisanaux travaillant comme des esclaves sans équipement de protection individuelle dont la production permet d'enrichir les PPE et les responsables des « coopératives » appartenant aux autorités. Les échanges enrichissants que nous avons eu avec les Femmes Héroïnes de la LBCFT ont été également très enrichissants parce là nous avons rencontré des femmes qui œuvrent dans divers domaines (agences institutionnelles de lutte contre la LBCFT, l'appareil judiciaire de la RDC, les avocates et les magistrats à des niveaux différents, les banques, les ONG) et qui sont en formation dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme au niveau national Certains groupes de travail comme celui des Principes Volontaires de sécurité et droits humains qui avait accordé son approbation pour une discussion sur le sujet n'a pas pu organiser la rencontre mensuelle par manque des moyens logistiques pour le faire.

Grille d'analyse et principes de traitement des données

L'ensemble des données issues de la recherche documentaire, la recherche en ligne et des entretiens directifs et semi-directifs, des entretiens libres à bâton rompu, a été traité de manière structurée. La méthode d'analyse croisée a permis de croiser systématiquement les formes de corruption observées avec les causes et facteurs de risque identifiés pour enfin proposer les mesures de prévention alignées aux exigences du cadre légal congolais et les bonnes pratiques internationales.

Nous avons procédé à l'analyse de contenu des tous les discours et l'analyse thématique nous a permises de retenir l'information nécessaire pouvant éclairer notre objet de recherche qui est la corruption dans la filière du cuivre et cobalt du secteur minier congolais.

²⁷ GAFI (2012-2023), Recommandations du GAFI - Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération, mise à jour novembre 2023 GAFI, Paris, France, www.fatf-gafi.org/fr/publications/recommandationsgafi/documents/recommandations-gafi.html

²⁸ Transparency International, 2017, Mining Awards Corruption Risk Assessment Tool, 2nd Edition
²⁹ <https://www.worldbank.org>

³⁰ « En terrain minier, Mesures de diligence raisonnables pour garantir l'intégrité des attributions de licences dans les industries extractives »³⁰, 2019, par Cari L. Votava, Jeanne M. Hauch et Francesco Clementucci du Groupe de la Banque Mondiale

³¹ WWW.CENAREF.ORG, RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2023 ANALYSE STRATÉGIQUE, RDC

³² www.strategienationale-aplc.org, STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 2022-2026, LaCultureDeL'intégrité, Matadi, RDC

Pour chaque domaine d'intervention, une grille d'analyse standardisée a été utilisée, répondant à la question clé : Quelles sont les formes de corruption les plus préoccupantes ? Quelques impacts et recommandations ont été présentés.

Quelques défis

Durant les quatre semaines de recherche, notre calendrier pouvait être perturbé soit par des reports de date d'interviews ou soit l'indisponibilité de la personne. Souvent les rendez-vous n'étaient pas respectés, il fallait relancer. A la fin des entretiens, les interviewés, souvent, promettaient d'envoyer de la documentation ou des informations supplémentaires mais presque tous n'avaient pas honoré leur parole. La réticence et la peur des représailles était perçue dans les chefs des institutions de l'Etat et certains animateurs des institutions pour livrer toutes les informations. Toutes fois il arrivait des fois où notre demande d'interview était acceptée immédiatement et nous y allions avec enthousiasme afin de recueillir les informations des personnes soit vivant les faits soit œuvrant dans la gouvernance en tant qu'observateurs passifs ou actifs et certains se positionnaient comme des auditeurs indépendants non mandatés, mais par le souci de voir la gouvernance du secteur minier de la RDC s'améliorer.

Les enquêtes ou interviews par téléphone se sont faites pour les personnes qui n'étaient pas au pays ou qui ne pouvaient pas nous recevoir. D'une certaine manière et il y a bien de ressources que nous avons recueillies et traitées en utilisant les moteurs de recherches disponibles et les sites web des institutions étatiques, lorsque la promesse de partage des données n'était pas respectée.

IV. Resultats Cles

Les données synthétiques issues du diagnostic sont repris sous ce point. Un total de 18 formes de corruption réparties comme suit a été identifié :

Les formes de corruption dans le domaine de l'octroi des titres miniers (5)

- ✚ Le paiement de pots-de-vin pour l'obtention de contrats ou de licences ;
- ✚ La fraude fiscale et évasion fiscale ;
- ✚ La manipulation ou falsification des rapports environnementaux et sociaux, qui se réfère également au domaine 3 ;
- ✚ Corruption dans les processus de certification et ;
- ✚ Les conflits d'intérêts et favoritisme.

Les formes de corruption dans le domaine des entreprises publiques (6) :

- ✚ Le détournement de fonds publics dans les entreprises minières de l'Etat ;
- ✚ Les pots-de-vin pour la signature des contrats des JV, Amodiation ou Cession ;
- ✚ La manipulation des déclarations fiscales et la fraude et évasion fiscales ;
- ✚ La falsification des certificats d'exportation, le favoritisme et conflits d'intérêts dans l'attribution de concessions et ;
- ✚ L'exploitation des travailleurs et violation des droits des employés.

Les formes de corruption dans le domaine des impacts sociaux et environnementaux (EIES) :

Retenu comme domaine d'intervention, quelques formes de corruption ont été identifiées notamment :

- ✚ La manipulation et falsification des résultats des études d'impacts environnemental et social,
- ✚ La corruption dans le processus d'approbation de ces EIES,
- ✚ Les conflits d'intérêts,
- ✚ Le non-respect des obligations légales et réglementaires,
- ✚ L'absence de suivi et d'évaluation,
- ✚ La corruption et conflit d'intérêt dans la mise en œuvre des PGES et
- ✚ La manipulation des permis d'exploitation et des zones protégées.

V. Analyse Detaillée Du Diagnostic

Sous ce chapitre, nous présentons et décrivons les formes de corruption que nous avons identifiées dans les trois domaines prioritaires qui ont été identifiés par les parties prenantes dans la filière cupro-cobaltifère du secteur minier de la RDC. Le cadre légal avec les instruments juridiques qui régissent chaque domaine ont été présentés sous le point 5 de l'introduction afin d'orienter l'identification des formes de corruption et permettre la compréhension du phénomène étudié et proposer les mesures de prévention adaptées à chaque forme.

Decision D'extraction, D'octroi De Licences Et De Contrats

La corruption dans les entreprises minières de la République Démocratique du Congo (RDC) est un problème majeur qui affecte à la fois le secteur privé et public. Ce secteur, riche en ressources naturelles, est particulièrement vulnérable aux pratiques de corruption en raison de la valeur élevée des ressources extraites (comme le cobalt, le cuivre, le zinc etc.) et de l'absence parfois de mécanismes de contrôle efficaces. Les procédures et les étapes d'octroi des licences ou contrats miniers ne sont pas respectées, ce qui donne lieu à des pratiques de corruption dont quelques formes fréquemment observées dans ce domaine sont présentées sous ce point.

L'examen de l'intégrité des requérants ou propriétaires effectifs qui consiste à identifier les bénéficiaires effectifs, à vérifier les antécédents criminels et judiciaires des demandeurs ; et contrôler les conflits d'intérêts liés à une licence par rapport aux personnes politiquement exposées devrait atténuer ce facteur de corruption. Ces trois aspects du contrôle d'intégrité devraient être intégrés dans les procédures d'octroi de licences relatives aux industries extractives, en tenant compte de l'importance des vérifications des antécédents sur le plan technique et financier, car elles sont toutes interdépendantes. L'examen financier analysant les capacités et ressources financières des requérants, l'examen technique qui confirme l'expérience et les qualifications techniques satisfaisantes, l'expertise démontrée pour mener à bien les travaux et atteindre les objectifs de performance prévus et l'examen de la capacité organisationnelle (installations, ressources matérielles et humaines, licences, assurances, cautionnements nécessaires) du requérant, étapes qui sont d'ailleurs reprises dans le cadre légal devraient sensiblement contribuer à réduire ce risque. Voici reprises les formes de corruption dans le domaine des décisions d'octroi de licences et de contrats et des droits miniers

Païement de pots-de-vin pour l'obtention de contrats ou de licences :

Les entreprises minières, tant locales qu'internationales, versent des pots-de-vin à des fonctionnaires ou à des responsables politiques pour obtenir des permis d'exploitation, des permis de recherches ou des licences d'exploitation ou tout autres droits miniers.

Fraude fiscale et évasion fiscale :

Certaines entreprises minières, souvent avec la complicité d'acteurs gouvernementaux, évitent de payer les frais dus pour le dépôt des dossiers de demande de licence ou les pas de portes ou royalties à l'état et paient des montants énormes aux négociateurs des contrats. Cela inclut aussi l'évasion de taxes l'octroi des permis d'exploitation de ressources minières, les contrats d'amodiation ou de cession.

Manipulation des rapports environnementaux et sociaux :

Certaines entreprises, en collaboration avec des responsables locaux ou nationaux, peuvent falsifier ou manipuler des rapports environnementaux et sociaux afin de contourner des réglementations, minimisant ainsi leur responsabilité et leurs obligations légales dans le dossier soumis au CAMI pour l'instruction des demandes des permis. Certaines EIES sont des copier-coller, c'est-à-dire les EIES n'ont jamais été réalisés mais les agents des administrations qui instruisent les dossiers copient les EIES d'une entreprise pour l'attribuer à une autre entreprise moyennant le paiement des pots-de-vin.

Conflits d'intérêts, favoritisme et octrois des permis sans appel d'offre :

Des dirigeants ou des responsables publics et politiques peuvent avoir des liens d'affaires personnels avec des entreprises minières, ce qui engendre des conflits d'intérêts. Ces personnes peuvent favoriser des entreprises spécifiques dans le but de recevoir des bénéfices personnels ou des avantages indirects.

Domaine d'intervention : Entreprises Publiques

La corruption dans les entreprises minières publiques en République Démocratique du Congo (RDC) est un phénomène bien documenté et a des conséquences profondes pour l'économie, la gouvernance et le développement du pays. Elle est amplifiée par la nomination des mandataires de l'Etat et à la tête des entreprises minières des politiciens au lieu des technocrates, ce qui favorise la politisation de la gestion des entreprises et la militarisation du secteur minier car l'entrée des PPE requiert leur sécurité qui est assurée par les militaires et souvent les éléments de la Garde Présidentielle. Voici les formes de corruption dans les entreprises publiques :

Détournement de fonds publics dans les entreprises minières de l'État

Des cas de détournements graves ont été dénoncés pour les entreprises publiques, dans l'impunité totale.

La Gécamines, la société publique majeure en charge de l'exploitation des ressources minières en RDC dans la filière cupro-cobaltifère, est un exemple de corruption systémique dans ce secteur. Elle a été au centre de nombreux scandales de corruption.

Pots-de-vin pour la signature des contrats des JV, Amodiation ou Cession

Exemple concret : Attribution de permis miniers : Joint-ventures, Amodiations ou Cession

Attribution de permis ou contrats d'exploitation minière avec les entreprises de l'Etat sans suivre la procédure Légale et accaparement des permis d'exploitation des PPE dans des zones riches en ressources naturelles sans passer par les procédures légales ou sans répondre aux exigences environnementales et sociales.

Manipulation des déclarations fiscales, la fraude et évasion fiscales

Évasion fiscale par les entreprises minières : Les entreprises publiques sont souvent contraintes de payer des avances fiscales au gouvernement au lieu de payer au Trésor Public à travers les régies financières...cet argent souvent se volatilise

Falsification des certificats d'exportation, trafic illicite des minerais et marché parallèle intensifié par l'exploitation minière artisanale illégale :

Exemple concret : La corruption dans les processus d'exportation est un problème complexe et multi facteurs. Plusieurs causes et facteurs contribuent à cette pratique, en particulier dans des secteurs où la demande est élevée, notamment dans la filière des métaux de la transition dans lesquels les cours deviennent de plus en plus attractifs.

Manipulation des certificats d'exportation : Certaines entreprises minières, avec la complicité d'agents des douanes ou d'autres responsables gouvernementaux, sont impliquées dans la falsification de certificats d'exportation. Cela leur permet de contourner les taxes d'exportation et d'envoyer des ressources minières à l'étranger sans payer les redevances dues à l'État. En outre, les produits extraits peuvent être déclarés comme étant d'une qualité inférieure pour minimiser les frais de douane et parfois des ressources minières sont extraites de la RDC et envoyées brutes à l'étranger sans que l'État ne perçoive les redevances correspondantes et des taxes d'exportation.

Conflits d'intérêts et favoritisme dans l'attribution de concessions

Ces formes de corruption, souvent interconnectées, perpétuent la mauvaise gouvernance et privent l'État congolais de ressources cruciales pour le développement et la lutte contre la pauvreté. La RDC continue de lutter contre ces problèmes de manière inégale, bien que des initiatives pour accroître la transparence et la responsabilité, telles que l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), soient en place pour essayer d'améliorer la situation.

Exploitation des travailleurs et violation des droits des employés

Corruption liée à la sécurité et aux conditions de travail : Les autorités locales et les responsables d'entreprises minières peuvent fermer les yeux sur les violations des droits des travailleurs, comme les conditions de travail dangereuses, l'absence de sécurité, et la sous-évaluation des salaires.

Domaine d'intervention : Impacts Sociaux et Environnementaux (élaboration, instruction et approbation des EIES)

Les formes de corruption dans les études d'impacts sociaux environnementaux en RDC En République Démocratique du Congo (RDC), les études d'impact social et environnemental (EIES) sont un outil essentiel pour évaluer les effets potentiels des projets industriels, notamment dans les secteurs miniers. Cependant, le processus d'EIES est souvent confronté à diverses formes de corruption, qui peuvent compromettre la qualité des évaluations et la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de compensation. Les formes de corruption les plus courantes dans le domaine des EIES

Manipulation des résultats des études :

Les promoteurs de projets (qu'ils soient entreprises privées ou investisseurs étrangers) peuvent chercher à manipuler les résultats des études d'impact pour minimiser les coûts ou les responsabilités liés aux impacts environnementaux et sociaux. Cela inclut la sous-estimation des impacts environnementaux Ne pas évaluer correctement la pollution, la déforestation, ou les effets sur la biodiversité pour éviter des sanctions ou des mesures coûteuses de réparation ou d'atténuation, l'omission d'impacts sociaux en ne prenant pas en compte les effets sur les communautés locales, telles que la perte de terres agricoles, la migration forcée, ou la perturbation des modes de vie, la falsification des données par la manipulation des résultats des études, par exemple, en modifiant des données relatives à la qualité de l'air, de l'eau, ou de la santé des populations locales pour justifier l'acceptabilité du projet.

Corruption dans le processus d'approbation

Elle se manifeste également par la **pression politique** quand les responsables politiques ou gouvernementaux font pression sur les agences de régulation pour qu'elles approuvent des études d'impact défaillantes afin de favoriser un projet pour des raisons économiques ou politiques.

Certains experts ou consultants en charge de la réalisation des études d'impact peuvent avoir des conflits d'intérêts, par manque d'indépendance des évaluateurs, des consultants engagés pour réaliser les études d'impact sont liés aux entreprises

Pression politique : Les responsables politiques exercent parfois des pressions pour faire approuver des projets, même si les études ne respectent pas toutes les normes.

Non-respect des obligations légales et réglementaires en termes des EIES

Les promoteurs de projets peuvent contourner les obligations légales en matière de consultation publique, ou manipuler la participation des communautés locales pour donner l'illusion d'une consultation.

Absence de consultation réelle des communautés : Les réunions publiques sont organisées mais ne permettent pas une véritable participation des populations locales.

Manipulation des résultats de la consultation publique : Dans certains cas, des participants sont corrompus ou mal informés pour donner un avis favorable à un projet.

Absence de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des EIES

Après l'approbation des projets, les autorités compétentes et les entreprises peuvent négliger la mise en œuvre des recommandations issues des études d'impact. Il y a absence de suivi des impacts environnementaux et sociaux. Après l'approbation des projets, les entreprises ne respectent souvent plus les conditions d'atténuation et les engagements envers les communautés. Il y a la corruption dans les inspections, les autorités responsables du contrôle et du suivi de la mise en œuvre des mesures de réhabilitation ferment les yeux sur les violations des engagements moyennant un paiement.

Corruption dans la mise en œuvre des PGES :

La corruption dans l'exploitation du cuivre et du cobalt en RDC a des répercussions profondes sur les individus et l'environnement entraînant des impacts sociaux tels : les violations des droits humains avec des communautés locales déplacées sans compensation adéquate, et les travailleurs peuvent être soumis à des conditions de travail dangereuses et à des abus, les inégalités économiques ou mauvaise redistribution des avantages ou bénéfices de l'exploitation minière n'étant pas équitablement répartis, ce qui aggrave la pauvreté et les inégalités au sein des communautés., les conflits sociaux à cause de la concurrence pour l'accès aux ressources et les bénéfices engendrant des tensions entre les communautés et les entreprises, ainsi qu'entre les différentes communautés sans oublier les conflits d'intérêts par les gestionnaires des programmes sociaux des entreprises minières (cahiers des charges et les dotations des 0,3 %)

Parfois, des permis d'exploitation sont délivrés pour des sites situés dans des zones protégées ou sensibles d'un point de vue écologique, comme les parcs nationaux ou les zones forestières importantes. Des responsables corrompus peuvent intervenir pour permettre à des entreprises minières d'exploiter ces zones, bien que cela soit en contradiction avec la législation environnementale, pour obtenir des avantages financiers.

Non-respect des normes environnementales : Les entreprises minières, souvent en collusion avec des responsables gouvernementaux ou des autorités locales, évitent délibérément de respecter les réglementations environnementales en échange de pots-de-vin.

VI. Implications & Recommandations

L'appel à prendre des mesures urgente lancé par le groupe d'experts qui ont travaillé et produit la recherche « Prévenir la corruption dans les chaînes d'approvisionnement en minerais essentiels à la transition énergétique »³³ est une interpellation qui doit entraîner une mobilisation sur les déficits qui se posent dans le secteur minier de la RDC qui est gangrené par une corruption généralisée qui est devenue presque institutionnelle, selon, l'interview qui nous avait été accordée par un haut responsable d'une entreprise publique.

Rappel sur les impacts de la corruption dans l'exploitation minière

Comme nous l'avons dit dans l'introduction « La corruption du secteur minier engendre la destruction de l'environnement, des violations des droits humains, l'exploitation de la main-d'œuvre, des pertes d'investissements étrangers, la fragilisation des démocraties, le renforcement des dictatures et des conflits. Elle a un impact particulièrement flagrant sur les femmes, les minorités de genres, les droits humains et les défenseurs

³³ NRGI, Prévenir la corruption dans les chaînes d'approvisionnement en minerais essentiels à la transition énergétique Un appel à prendre des mesures urgente

des droits fonciers. Toutes ces conséquences menacent la durabilité et la fiabilité des chaînes d'approvisionnement »³⁴. Nous citerons également les expropriations des terres agricoles qui fragilisent tant les ménages affectés par l'exploitation minière. La délocalisation sans respecter les règles de l'art jette les familles entières à la débrouille sans logis de remplacement ni business de survie. Les conséquences de la corruption sont graves et elles interpellent les consciences à un redressement sinon, nous rejoindrons ici les propos : « La malédiction des ressources naturelles de la République Démocratique du Congo », qui est un refrain qui est entendu depuis des années dans les ateliers, conférences, forums, colloques ou séminaires qui sont organisés à travers le pays sur le thème de la gestion des ressources naturelles, fustigeant ainsi la situation de pauvreté ou misère dans laquelle croupit la population congolaise face aux grandes ressources naturelles dont regorge le pays. Les indices de pauvreté sont tels qu'en 2012, une année après le démarrage des discussions sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises, dans le Grand Katanga, la RD Congo affichait le 187^{ème} pays au monde sur 187 tandis que le Gabon était à la 106^{ème} position, et la Guinée Equatoriale à la 136^{ème} place (Minani et Muhigirwa 2014,12).

Recommandations sur les réformes dans les trois domaines

Il est impérieux que les procédures d'octroi des licences, droits miniers soient vulgarisées et respectées.

Nous proposons quelques actions pour renforcer les procédures :

- La tenue des registres nationaux qui conservent des informations sur les propriétaires légaux des entreprises, des propriétaires effectifs des licences et titres miniers
- L'examen de l'intégrité des requérants ou propriétaires effectifs : (1) identifier les bénéficiaires effectifs ; (2) vérifier les antécédents criminels et judiciaires des demandeurs ; et (3) contrôler les conflits d'intérêts liés à une licence. Ces trois aspects du contrôle d'intégrité devraient être intégrés dans les procédures d'octroi de licences relatives aux industries extractives, en tenant compte de l'importance des vérifications des antécédents sur le plan technique et financier, car elles sont toutes interdépendantes.
- L'examen financier analysant les capacités et ressources financières des requérants
- L'examen technique confirmant l'expérience et les qualifications techniques satisfaisantes des requérants et l'expertise démontrée pour mener à bien les travaux et atteindre les objectifs de performance prévus
- L'examen de la capacité organisationnelle : installations, ressources matérielles et humaines Licences, assurances, cautionnements nécessaires avant l'octroi des droits miniers.

Dans le domaine des entreprises publiques : Il faudrait

- Revoir la loi qui donne à la présidence de la république des prérogatives constitutionnelles prépondérantes dans la nomination et la révocation de mandataires publics. Il nomme, relève de leurs fonctions et, le cas échéant, révoque, sur proposition du Gouvernement délibérée en Conseil des ministres, les mandataires de l'État dans les entreprises et organismes publics. Cette loi favorise la politisation de la gestion minière, et même l'ingérence politique dans la gestion des entreprises publiques. C'est une disposition qui favorise l'ingérence politique dans la gestion des entreprises avec le risque de positionner des activistes des partis politiques constituant le réseau de la mafia pour le détournement des fonds publics. Elle peut entraîner la nomination des politiciens à la tête des entreprises publiques en lieu et place des technocrates. Le positionnement des politiciens dans l'acquisition des sites miniers a entraîné la militarisation de l'exploitation minière et l'accentuation des conflits. La police des mines et hydrocarbures devrait être remis dans ses prérogatives d'assurer la sécurité dans les sites miniers.
- Prévoir les financements pour le redressement des entreprises publiques afin de maximiser les recettes de l'Etat et arrêter de signer de nouveaux contrats dans lesquels l'Etat congolais est perdant
- Revisiter tous les contrats léonins renouvelés avec les entreprises qui doivent aux entreprises publiques et récupérer rapidement les droits de celles-ci et ceux de l'Etat congolais sur les royalties payées mensuellement à un commissionnaire au détriment de l'Etat.

Dans le domaine des Etudes d'Impacts Environnementaux et Sociaux

- Renforcer la transparence, la responsabilité et l'engagement des parties prenantes, y compris les gouvernements et les institutions de l'administration des mines, les entreprises et la société civile.
- Des initiatives telles que l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) peuvent jouer un rôle crucial dans la promotion de pratiques plus éthiques et durables.
- Améliorer les conditions de travail des agents des institutions publiques en charge des instruction des dossier et équiper les laboratoires d'analyse de l'état et renforcer les capacités des agents en charge des audits et inspections environnementaux
- L'Etat doit prévoir la prise en charge des agents qui sont envoyés en mission pour assurer leur indépendance et l'impartialité dans les contrôles ;

³⁴ Idem

VII. Conclusion

« Certains minerais de la transition proviennent de pays dont le leadership politique détourne systématiquement les ressources naturelles et financières pour en faire bénéficier un groupe restreint d'élites plutôt que l'ensemble de la population, et dont l'insuffisance ou l'absence de mesures d'intégrité signifie que les intérêts privés « contrôlent » l'État »³⁵, tel est le constat que nous avons également fait à l'issue de cette recherche sur la corruption dans la filière du cuivre et cobalt en RDC. L'Etat congolais s'est affaibli à cause de la corruption qui s'est institutionnalisée et qui requière des actions urgentes.

Ce diagnostic ne s'est limité qu'à trois domaines d'intervention sur les 8 identifiés dans le secteur miniers. Il est donc important que des études sur les autres domaines puissent se poursuivre afin d'assainir le secteur minier de la RDC, il s'agit de : la collecte des revenus, la gestion des revenus, l'exploitation minière artisanale et la transition énergétique. En outre le diagnostic devrait couvrir toutes les autres filières d'exploitation minière en RDC notamment le diamant, l'or et les 3T (cassitérite, coltan et wolframite) ainsi que d'autres commodités comme le lithium, les terres rares etc. qui entre en ce moment dans une phase de forte demande à cause des enjeux de la transition énergétiques. L'exploitation minière artisanale qui se déroule dans la filière du cuivre et cobalt nécessite également une action de redressement. Elle est le bastion des flux financiers illicites et du blanchiment des capitaux venant des investisseurs étrangers³⁶ qui financent les exploitants miniers artisanaux qui s'introduisent dans des zones minières industrielles couvertes par des permis d'exploitation et prennent les minerais de manière indue. De mesures urgentes s'imposent également dans ce domaine à cause de l'interconnexion des chaînes sur le marché mondial entre les minerais produits dans le respect des normes et standards internationaux et les minerais produits dans des voies illégales dans l'exploitation artisanales sans zones d'exploitations artisanales (ZEA appropriée et légalement instituées).

La RDC devrait se saisir de l'opportunité de son positionnement dans le domaine de la transition énergétique pour assainir sa chaîne de valeur de tout le secteur minier car l'urgence s'impose vu la bataille que se livre les investisseurs pour avoir l'accès aux minerais de la transition énergétique.

Cette étape du diagnostic est très cruciale et il est impérieux qu'une attention particulière soit accordée aux mesures à prendre pour prévenir la corruption et les flux financiers illicites. L'impunité et le fait de laisser les criminels économiques jouir paisiblement du fruit de leur infraction est la base de la catastrophe que nous connaissons aujourd'hui. L'appareil judiciaire spécialisée devrait être formé et une justice spécialisée dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme devrait être une priorité. Renforcer la justice, poursuivre les criminels, rendre des jugements qui soient appliqués devrait dissuader les Congolais à tremper dans la corruption.

Il est impérieux que dans le cadre de la lutte contre la corruption que les paradigmes changent. La répression devrait être le mode de gestion de ces infractions qui privent le pays de ses revenus pour se développer, ruinent la réputation du pays et freine sa crédibilité sur le marché international. Les institutions de lutte contre les flux financiers illicites et le blanchiment des capitaux devraient se déployer en province et œuvrer pour lutter efficacement contre ces antivaleurs. Elles sont concentrées à Kinshasa, qui est le cerveau de la corruption et le champ de partage des flux immenses d'argent issus du secteur minier au mépris des violations graves des droits des populations vivant dans les réservoirs des minerais extraits sans respect des textes, ni des vies humaines qui s'enterrent chaque jour dans des glissement des terrains...des éboulements.

Cette situation requiert également la volonté politique et l'engagement des dirigeants qui s'engagent à lutter efficacement contre la corruption pour changer les choses.

Bibliographie

- [1]. « En Terrain Minier, Mesures De Diligence Raisonnables Pour Garantir L'intégrité Des Attributions De Licences Dans Les Industries Extractives », 2019, Par Cari L. Votava, Jeanne M. Hauch Et Francesco Clementucci Du Groupe De La Banque Mondiale
- [2]. DESC, 2025, DETOURNEMENTS, RETRO-COMMISSIONS ET IMPUNITÉ, LEISA MPUNDA, MPUNDA ALEISA YO, Kinshasa, RDC
- [3]. GAFI (2012-2023), Recommandations Du GAFI - Normes Internationales Sur La Lutte Contre Le Blanchiment De Capitaux Et Le Financement Du Terrorisme Et De La Prolifération, Mise A Jour Novembre 2023 GAFI, Paris, France, [Www.Fatf-Gafi.Org/Fr/Publications/Recommandationsgafi/Documents/Recommandations-Gafi.Html](http://www.fatf-gafi.org/fr/publications/recommandationsgafi/documents/recommandations-gafi.html)
- [4]. [Htt://Cami.Cd](http://Cami.Cd)
- [5]. [Https:// : Www.Cami.Cd](https://www.Cami.Cd), Rapport Annuel 2023, P.
- [6]. [Https://Cami.Cd](https://Cami.Cd)
- [7]. [Https://Congo.Challenge.Cd](https://Congo.Challenge.Cd) : L'indice De Perception De La Corruption En RDC S'est Encore Détérioré En 2023
- [8]. [Https://Www.Itierdc.Net](https://Www.Itierdc.Net)
- [9]. [Https://Www.Worldbank.Org](https://Www.Worldbank.Org)
- [10]. ITIE, Rapport ITIE-RDC, 2022, P. 16-17
- [11]. Loi N°18/001 Du 09 Mars 2018 Modifiant Et Complétant La Loi N° 007/2002 Du 11 Juillet 2002 Portant Code Minier, 28 Mars 2018 Journal Officiel De La République Démocratique Du Congo Première Partie – N° Spécial

³⁵ Idem, op.cit.

³⁶ Interview d'un banquier en date du 29 mars 2025

- [12]. Marie Chêne, 2010, Panorama De La Corruption Et De La Lutte Anti-Corruption En République Démocratique Du Congo (RDC), Transparency International,
- [13]. NRGI, 2021, Step 4 Research Guide: Decision To Extract, Licensing And Contracting Diagnosing Corruption In The Extractive Sector: A Tool For Research And Action Annex.
- [14]. NRGI, 2021, Step 4 Research Guide: State-Owned Enterprises (Soes) Diagnosing Corruption In The Extractive Sector : A Tool For Research And Action Annex.
- [15]. NRGI, 2023, Step 4 Research Guide: Socio-Environmental Impacts In The Mining Sector Diagnosing Corruption In The Extractive Sector : A Tool For Research And Action Annex.
- [16]. NRGI, Prévenir La Corruption Dans Les Chaînes D'approvisionnement En Minerais Essentiels A La Transition Energétique Un Appel A Prendre Des Mesures Urgentes,
- [17]. Programme Régional Pour l'Afrique En Matière De Lutte Contre La Corruption (2011-2016) , P.3
- [18]. Publiez Ce Que Vous Payez Guinée, 2023, Diagnostic De La Corruption Dans Le Secteur Minier (Bauxite) En Guinée. P. 6
- [19]. Rapport ITIE 2022
- [20]. Rapport ITIE RDC 2022 - Final - 31122024 (2), P.48
- [21]. Secrétariat International De L'itie, Eiti.Org La Très Honorable Helen Klark, Transparence Et Bonne Gouvernance : Deux Piliers Indispensables Au Financement Du Développement, 29 Janvier 2025
- [22]. Suzannah Fitzrerard At Al, 2023, Diagnostic De Corruption Dans Le Secteur Extractif : Un Outil De Recherche Et D'action, Natural Resources Governance Institute
- [23]. Transparency International, 2017, Mining Awards Corruption Risk Assessment Tool, 2nd Edition
- [24]. WWW.CENAREF.ORG , RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2023 ANALYSE STRATÉGIQUE, RDC
- [25]. Www.CENAREF.ORG, Rapport D'analyse Stratégique. Tendances De Blanchiment De Capitaux Et De Financement D'activités Terroriste (2021-2023), P.2
- [26]. Www.Strategienationale-Aplc.Org , STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 2022-2026, Laculturedelintégrité, Matadi, RDC
- [27]. Www.Strategienationale-Aplc.Org, 2022,, Stratégie Nationale De Lutte Contre La Corruption , Agence De Prévention Et De Lutte Contre La Corruption • APL, Consulté Le 14 Décembre 2024